

Initiatives ministérielles

problèmes, la première étape est d'admettre qu'il y a un problème. Donc, j'espère que mes collègues du gouvernement qui sont présents vont pouvoir sensibiliser le ministre au fait qu'il y a là une problématique importante à laquelle il faudra s'attarder. Il est sûr que notre Parlement peut passer à la pièce des conventions fiscales, une par une, lorsqu'elles sont modifiées et adoptées. Il va falloir en adopter d'autres à l'avenir, avec d'autres pays avec qui on peut tisser des liens économiques.

Dans le cas du Canada, on parle beaucoup de se tourner vers les marchés asiatiques. Un jour, on discutera également de conventions avec ces gens-là. Il faudra aussi se pencher là-dessus. Donc, il serait assez opportun, quelque part, pour des gens qui se préoccupent des vrais problèmes et qui disent se préoccuper des vrais problèmes, de dire: «Il y a là quelque chose qu'il faut regarder de près.»

• (1320)

Il ne faut pas nier que cela peut devenir problématique financièrement, tout cela dans un contexte où on serre la vis de plus en plus sur les plus démunis de notre société, sous prétexte réel de finances publiques dans un état lamentable mais qui devient difficilement acceptable socialement quand on s'attaque toujours aux mêmes.

Je comprends que ce sont des dossiers complexes, pas simples à expliquer aux citoyens, mais c'est notre devoir de suivre.

Il y a même un député du Parti libéral qui, je lisais dans un article de journal, s'en prend à cette convention fiscale ou à d'autres conventions fiscales et à différentes actions de son gouvernement, soulevant des points à l'occasion légitimes, à l'occasion qui peuvent être débattus. Mais on voit que même à l'intérieur de leur rang, cela ne fait pas l'unanimité. Il y aurait intérêt à ce qu'on puisse discuter sérieusement de ce sujet.

Le Comité des finances pourrait être un endroit approprié, mais il ne faut pas que ça devienne simplement une opération de relais d'une patate chaude au comité pour que le ministre s'en débarrasse. C'est une situation sur laquelle il faudrait se pencher rapidement.

Nous sommes en deuxième lecture de ce projet de loi qui va aller au Comité des finances entre la deuxième et la troisième lecture. Sur cette convention, il y a un aspect dont le secrétaire parlementaire a parlé tantôt et sur lequel on va demander un certain nombre de précisions. C'est le fait qu'il y avait eu une modification en 1988 aux États-Unis qui faisait en sorte que le montant non imposable sur les successions pour des étrangers est passé de 600 000 \$ à 60 000 \$. Dans cette convention fiscale, on rétablissait le montant à 600 000 \$ non imposables pour les successions qui appartiennent à des étrangers.

Comme aujourd'hui on corrige et ramène cela au seuil de 1988, il semble que la modification soit rétroactive. Il y a donc un certain nombre de cas où cela amènerait des déboursés parce qu'en même temps, on va permettre une déduction pour les montants payés en impôt sur les successions.

Là-dessus, il y a des éclaircissements techniques. Je ne suis pas sûr d'avoir cerné ce qu'étaient les effets de la disposition mais il nous fera plaisir d'éclaircir cela en comité et de voir davantage de quoi il s'agit. J'ai vu que le secrétaire parlementaire y a fait allusion comme étant une bonne mesure. Je sais que cela a été discuté aussi devant le Sénat. On pourra le faire au

Comité des finances et éclaircir cela avec les fonctionnaires du ministère pour s'assurer que, si c'est fait de façon rétroactive, il y ait une certaine logique derrière cela et que ce ne soient pas des pertes de revenu importantes pour le gouvernement dont bénéficier des gens qui ont peut-être les moyens de se le permettre, de permettre l'imposition de ces montants-là.

C'est délicat. J'ai assez de difficultés. C'est difficile d'accepter cela quand on travaille de façon rétroactive. Cela devient une habitude de plus en plus coutumière dans les gouvernements et c'est assez dangereux. Quand on a la possibilité de modifier de façon rétroactive, oui dans certains cas ça peut être à l'avantage des gens, c'est plus souhaitable, c'est plus correct quand ça arrive, mais il y a des cas où c'est beaucoup moins à l'avantage des gens. On a déjà vécu cela, je me rappelle particulièrement au Québec avec l'ancien gouvernement de l'actuel chef du camp du non au Québec, qui avait fait une modification rétroactive assez importante qui avait été assez mal accueillie.

C'est difficile, parce qu'en planification financière pour les individus, on leur demande d'être de plus en plus responsables, de planifier leur retraite, etc., mais le gouvernement, bon an, mal an peut décider de changer les règles du jeu. Cette portée rétroactive d'une des dispositions des modifications de la convention nous semble un point qu'il faudra éclaircir lors des travaux en comité.

Pour conclure, je rappelle que c'est une convention fiscale qui n'est pas nouvelle. Ce sont simplement des modifications de conventions signées il y a maintenant 15 ans avec les États-Unis. C'est la troisième fois qu'on en arrive à des modifications. C'est normal, les choses évoluent dans le temps et cela nous permet d'ailleurs d'améliorer les relations économiques, particulièrement depuis 1988 où on a un traité de libre-échange avec les Américains et c'est une voie importante de commerce d'avenir pour le Québec et pour le Canada.

Je suis content de voir que du côté du gouvernement, lorsqu'on arrive à des choses concrètes en matière économique, c'est le gros bon sens qui prend le dessus et que ce n'est pas le discours politique qu'ils avaient tenu à l'égard des Américains l'an dernier en campagne électorale, mais c'est plutôt un aspect pragmatique de s'assurer que les gens d'affaires, de partout, du Québec ou du Canada, puissent faire des affaires pour s'assurer d'être le plus rentables possible et le plus efficaces, de contribuer à la croissance économique du pays.

• (1325)

J'espère qu'ils adopteront la même attitude lors de la campagne référendaire au Québec, ce dont je doute un peu, à cause de leur intérêt partisan, mais on voit qu'au lendemain, c'est le gros bon sens qui prendra le dessus. L'économie est une chose, mais la politique en est une autre.

[Traduction]

M. Jim Silye (Calgary—Centre, Réf.): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui en faveur du projet de loi S-9, qui modifie la Loi de 1984 sur la Convention Canada—États—Unis en matière d'impôts une troisième fois, comme les deux orateurs précédents l'ont mentionné.

À toutes fins utiles, cette mesure est déjà chose faite puisque ses dispositions ont fait l'objet d'un protocole signé par les représentants commerciaux des deux pays, le 17 mars 1995. Le